

## Jacques VANDERLINDEN

(Boma, Congo belge, 9 juillet 1932 – Bruxelles, 22 janvier 2021)



Rares sont ceux dont les intérêts et travaux scientifiques ont été aussi divers et étendus que Jacques Vanderlinden. Sa longue liste de publications embrasse le droit comparé, le droit africain, l'anthropologie juridique, l'histoire du droit et l'histoire politique. Cette notice ne peut pas rendre compte d'un tel parcours, extrêmement riche. Elle est forcément très incomplète et partielle.

Membre de notre Académie depuis 1971, il y a été directeur de la Classe des Sciences humaines, président de la Commission d'Histoire et membre de la Commission administrative et de la Commission de la Biographie.

Sa carrière académique débute en 1958 lorsqu'il est nommé assistant à l'Université libre de Bruxelles, où il gravit les échelons pour devenir professeur ordinaire en 1972. Ayant accédé à l'éméritat en 1992, il continue sa carrière à l'Université de Moncton (Canada), où il sera professeur de 1992 à 2009. À partir des années 1960, il enseigne également à l'Université Lovanium et, pendant cinq ans, à l'Université Haïlé Sélassié I<sup>er</sup> à Addis-Abeba, en plus de nombreuses charges de professeur visiteur dans une douzaine d'universités aux États-Unis, en Afrique et en Europe. Il a présenté des communications dans une centaine de congrès et conférences à travers le monde.

En dehors de ses activités d'enseignement et de recherche, Jacques Vanderlinden a assumé de nombreuses fonctions absorbantes de gestion. Parmi elles, citons notamment la direction du Centre pour le Développement juridique africain à Addis-Abeba, le secrétariat général et la vice-présidence de l'Association internationale de Droit africain, la présidence du Centre d'Étude et de Documentation africaines (CEDAF), la présidence de l'Institut africain et le secrétariat général de la Société Jean Bodin pour l'Histoire comparative des Institutions. Il a exercé de nombreuses fonctions au sein de l'ULB, dont celles de membre du conseil d'administration et de président de la Faculté de Droit et du Centre de Droit comparé et d'Histoire du Droit. Il a en outre été rédacteur en chef et membre du comité de rédaction de plusieurs revues scientifiques.

Les publications de Jacques Vanderlinden témoignent de la diversité de ses centres d'intérêt: plus de trente livres qui traitent du droit coutumier en Afrique, du concept de code dans l'histoire européenne, du droit éthiopien, de l'histoire politique du Zaïre/Congo, des droits africains contemporains, d'anthropologie et de pluralisme juridiques, de la comparaison des droits, de l'interprétation de la loi et de la *Common Law*. Et la liste est loin d'être exhaustive. À ces nombreux ouvrages s'ajoutent plusieurs centaines d'articles dans des revues scientifiques, la plupart à comité de lecture. Une œuvre monumentale dans sa diversité et sa qualité.

Quelques domaines dans lesquels Jacques Vanderlinden s'est particulièrement distingué peuvent être relevés. Dès le début de sa carrière, il s'est intéressé au droit coutumier et à sa codification,

tant en Europe qu'en Afrique. À la fin des années 1950 et tout au long des années 1960, nombre de ses articles sont issus de cette ligne de recherche, ainsi que des livres qui ont fait école, tels *Le concept de code en Europe occidentale du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle: essai de définition* et *Coutumier, manuel et jurisprudence du droit zande*, publiés par les Éditions de l'Institut de Sociologie (ULB).

Ses années d'engagement au sein de l'Université Haïlé Sélassié I<sup>er</sup> ont ouvert la voie à des recherches sur le droit et la société éthiopiens. Outre des articles, elles ont généré d'importants ouvrages dont son *Introduction au droit de l'Éthiopie moderne* (Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1971) et *L'Éthiopie et ses populations* (Bruxelles, éd. Complexe, 1977).

Né au Congo, ce pays a toujours eu pour lui un intérêt particulier qui a porté tant sur le droit que sur l'histoire contemporaine. En sont issus des livres tels que *Du Congo au Zaïre (1960-1980): essai de bilan* (Bruxelles, CRISP, 1978), *La crise congolaise* (Bruxelles, Complexe, 1985) et sa monumentale biographie *Pierre Ryckmans (1891-1959): coloniser dans l'honneur* (Bruxelles, De Boeck Université, 1994).

Dès le début des années 1970, il s'est intéressé au phénomène du pluralisme juridique, où se rencontrent les droits officiels et non officiels, recherche qui a trouvé un premier écho dans son magistral «Essai de synthèse» dans *Études sur le pluralisme juridique* (Éditions de l'Institut de Sociologie, 1972), qui s'est poursuivie à travers des articles, notamment dans le *Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, avant d'aboutir à ce grand livre, *Les pluralismes juridiques* (Bruxelles, Bruylant, 2013).

Il a également rendu un grand service à d'autres chercheurs en réalisant un fastidieux et ingrat travail bibliographique qui a mené à sa *Bibliographie de droit africain – Bibliography of African Law*, parue initialement en 1978, mise à jour plusieurs fois et finalement rendue disponible en ligne.

Dès son arrivée à Moncton en 1992, Jacques Vanderlinden a embrassé ses derniers thèmes de recherche, en accord avec ses intérêts depuis le début de sa carrière: la *Common Law* en français et l'histoire et le droit en Acadie. En sont issus des ouvrages comme *Histoire de la Common Law* (Bruxelles-Montréal, Bruylant-Blais, 1996), *Se marier en Acadie française (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)* (Moncton, Éditions de l'Acadie, 1998) et *La Common Law de A à Z* (Cowansville-Bruxelles, Blais-Bruylant, 2011). Les écrits que Jacques Vanderlinden nous laisse couvrent plus de dix mille pages.

Qu'il me soit permis de terminer cette notice par un souvenir personnel. Lorsqu'en 1976, j'allais partir au Rwanda pour enseigner à l'Université nationale et y mener des recherches, je n'avais aucune notion de droit africain ni plus généralement de l'Afrique. J'ai alors contacté Jacques Vanderlinden (ainsi que Johan Pauwels et Tony Allott) pour m'introduire à ma nouvelle vie académique. Alors que j'étais un jeune assistant inconnu, il m'a chaleureusement accueilli dans «la petite maison», avenue Jeanne. Depuis lors, sa disponibilité a été constante. Il est devenu mon mentor et nous sommes devenus amis. Il fut copromoteur de ma thèse de doctorat à Anvers en 1983 et, en 1992, au moment de son accession à l'éméritat, j'ai eu l'honneur de prendre sa succession au cours d'«Introduction au droit africain» à l'ULB, un enseignement que j'ai assuré avec grand plaisir pendant une quinzaine d'années. Même après son départ pour le Canada et ensuite son retour en Belgique, nos échanges sont restés fréquents et fructueux jusqu'au moment de sa disparition. Ce fut un très grand monsieur.